

De bymissie van Henr van Englichen aan Haere Hoogh^h gesez uijt London den 9^{de} August 1664.
29 Juill.

Au Sieur Guirau
le fils.

Copie A Londres le 7^{me} ^{Mois} Juill. 1669.
26

Mon Sieur

Je suis tout surpris de voir que dans vostre dernière
du 27^{me} Juillet vous ne faictes point mention de la
mienne du 17^{me}. Elle a esté recommandée au S^r Charas:
qui estant assez Zélé pour le Service de S. A. je ne
scauroij douter que tost ou tard il n'ait eu soin de
vous faire tenir lad^{te} Lettre, vous y aürez donc trouvé
J'espère, la Solution que vous attendiez sur le Principal
des deux Articles qui vous occupent. Scavoir celui de la
Monnoye, laquelle il importe extremement de veoir
restablie tacitement par un seul Arrest de la Cour
que je vous ay marquée; sur laquelle j'insiste d'autant
plus, par ce que Messieurs du Conseil L'ont fort approu-
uée, Je vous en recommande donc la pour suite de
nouveau, et pour le reste de nos satisfactions prétendues
ibis quo poteris, Car en fin on void bien que tout
n'a boutira qu'à reprimender faictes ou à faire. Je ne
scaj toute fois, si ce que quel qu'un m'oserit d'Orange
de la retraicte de Bedarrides ne part de ce que M. de
Bezons y a dit et faict, Je vous envoie Copie des
Lettres où cela est mentionné afin que vous ayez Subject
d'entretenir le Monde par de là sur les beaux discours
que vous y trouuerez de M. de Gauté et d'autres; ou
celuy qui par le de mes domestiques avec M. de Lionne
est notable, Ne faictes point scrupule de luy
communiquer cest Article Il en rira volontiers
et ne se declarera pas tant mon Ennemy, qu'il ne
vüelle encor receuoir en bonne part les offres de mon

tres humble service que je vous prie de luy presenter
faisant estat d'avoir bien tost l'honneur de l'en
aller assurer en personne, me trouvant a bout d'une
negociation d'importance que j'ay conduitee ici avec
le succès qu'on a desire, Je vous baise les mains et
Suis.

Monsieur y.

Je ne puis m'empescher de vous envoyer encor un Duplicat de mad.¹⁵
Lettre du 17. Juillet pour, si peut estre, elle s'estoit esgarée. Je m'estonne
de n'avoir rien eu de longtamps du Gressier la Pize. La dernière
estoit du 29. Juin.

Je venois de signer la presente, quand la vostre du premier Aoust m'a
esté rendue et m'a fait veoir, comme mad.¹⁵ Lettre si importante
ne vous a esté rendue que fort longtamps apres sa date. Dequoy je
Suis fort marri, m'asseurant que si vous l'eussiez eue plus tost
vous eussiez mis peine a obtenir L'Acte du Roy dans la forme
souhaittee. Car pour ce qui regarde solutionem cujusque rei quo modo
colligata fuit, a cela il auroit pu estre satisfait avec un non
obstant L'Arrest du Roy en date. et qui se tient casse par la presente,
ou quelque chose de semblable. Mais puis que je voy, que desia la
Cloche est fondue chez Monsieur de Lionne, il faudra veoir com-
ment il aura plu a ces Messieurs de parler, n'estant pas chose
bien aisée de les faire demordre. Je vous rends graces tres
humbles, Monsieur de la peine que vous avez voulu prendre
a m'informer si exactement de vos belles Extrées et audiances. Je
les appelleroij Saintes, si je ne voyois et avec estonnement que la
Croix d'orce est par tout demeuree a la porte. Sur quoy je m'assure
que vous autres heretiques n'auez pas manqué de glozer doctement,

ij presenter
L'on
bout d'une
ici avec
mains et

de mad^{te}
m'estonne
derniere

ust m'a
tante
quoy je
s'est
forme,
ei quo modo
non
La presente,
desia' la
voir com
pas chose
tres
ndre
necessite
que la
m'affeurc
doitement,

Copie
Ma response
au Sr. Giran.